

SE PRÉPARER À L'ÉVALUATION EXTERNE DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

1 jour

La loi du 2 janvier 2002 a posé les bases d'une évaluation interne, puis d'une évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux. La démarche d'évaluation externe s'impose dans le cadre du renouvellement de l'autorisation des établissements et services. Les délais fixés pour sa réalisation amènent les dirigeants des établissements et services à se mettre en ordre de marche et à en organiser la démarche. La réussite de l'évaluation repose sur des fondamentaux que cette formation permet de définir.

Publics

- Dirigeants d'établissements et services
- Responsables qualité
- Gestionnaires

Objectifs

- ☑ Analyser les enjeux des évaluations interne et externe
- ☑ Appréhender le cadre législatif et réglementaire ainsi que ses évolutions récentes
- ☑ Identifier les stratégies de pilotage de la démarche d'évaluation : les clés de la réussite d'une évaluation externe

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques
- échanges et mutualisation

Intervenants

- Conseillers techniques
- Directeurs d'établissements

Contenu

Les enjeux des évaluations interne et externe

Une dynamique qui s'inscrit dans l'évolution des politiques publiques, d'une part, et dans l'histoire des démarches qualité, d'autre part

Les grands principes de la démarche-qualité

Les quatre dimensions de l'évaluation interne, base de la démarche d'évaluation externe : l'utilisateur et ses droits, la personnalisation des prestations, l'inscription de l'établissement dans son environnement, l'organisation des prestations

L'évaluation externe : rappel de la réglementation en vigueur et évolutions récentes

Rappel du cadre législatif et réglementaire

Les évolutions récentes : le calendrier, l'évolution du cahier des charges, l'abrégé du rapport

La prise en compte de la certification

Les règles relatives au conflit d'intérêt

Le pilotage de la démarche d'évaluation : les clés de la réussite d'une évaluation externe

Comment choisir son évaluateur externe ?

Les fondamentaux : le respect du cahier des charges, les livrables attendus

Les modalités de financement et indication de coûts : article L.312-8-2 CASF

Opportunités pour les adhérents : SARA

Lieu : Paris

Coût : 298 €

Session : 31 janvier 2013

 01 53 98 95 03

 formation@fehpa.fr